



« BONNES NOUVELLES A SAINT-MARC ! »

REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES 2023

Article 1 : L'organisateur

L'organisateur de ce premier concours de nouvelles est la bibliothèque de Saint-Marc-Jaumegarde, avec le soutien de la Mairie, de l'école primaire et des différentes Associations de la commune.

Article 2 : Objectifs

Encourager les habitants de la commune à montrer leur talent dans le domaine de l'écriture, dans un format ludique. Pour la bibliothèque, mettre en place un événement qui deviendra éventuellement annuel pour démontrer son dynamisme et sa place dans le domaine culturel de la commune.

Article 3 : Participants

Le concours est ouvert aux écoliers de St Marc, aux jeunes (ados de 12 à 16 ans) et aux adultes saint-marcais.

Article 4 : Thème

Le thème 2023 est « Un moment heureux ».

Article 5 : Format des écrits

Le texte doit être remis sur des pages format A4 (fichier PDF ou Word), sauf pour les écoliers qui peuvent remettre leurs écrits de manière manuscrite.

- ⇒ Pour les écoliers : un texte de 1 à 3 pages maximum.
- ⇒ Pour les jeunes et les adultes : un texte de 1 à 7 pages maximum.

Article 6 : Envoi des manuscrits

Les écrits doivent être transmis au plus tard **le vendredi 31 mars 2023** à minuit par :

- ⇒ Mail => bibliosmj@orange.fr
- ou
- ⇒ Dans la boîte aux lettres de la Mairie (la GRISE, à ne pas confondre avec la boîte aux lettres jaune de la poste !) avec la mention « Concours de nouvelles »
- ou
- ⇒ A la bibliothèque les jours d'ouverture : les mardis, mercredis et vendredis de 15h à 18h

Pour chaque manuscrit, l'auteur précisera sur une page d'en-tête (indépendante du manuscrit) les informations suivantes : Prénom, Nom, Age, Adresse mail, Téléphone, Adresse postale, Titre de la nouvelle.

Chaque manuscrit sera anonymisé, afin de garantir l'impartialité du jury.

Article 7 : Jury et Prix

Le jury est composé de 7 personnes, toutes habitantes de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde.
Les décisions du jury sont sans appel et leurs délibérations confidentielles.

Les prix seront remis lors d'un événement printanier, organisé par la Mairie (au mois de mai 2023). Ils sont au nombre de 4 :

- ⇒ Trois grands prix : le grand prix « adulte » le grand prix « écolier » et le grand prix « jeunesse »
- ⇒ Le prix spécial du jury qui récompense la « créativité » ou l'originalité

Article 8 : Publication des Nouvelles primées

Les Nouvelles primées seront publiées sur le site de la Mairie et mises à disposition à la bibliothèque.

